

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **7 août 2017, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

150, rue du Curé-Miville

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.1

- Accepter une marge de recul avant de 5,19 mètres au lieu des 6,0 mètres prescrits ;
- Accepter une marge de recul arrière de 1,18 mètre au lieu des 2,40 mètres prescrits.

Donné à New Richmond,
Ce 12^e jour de juin 2017

Céline LeBlanc
Greffière